Opinion

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Actio : un magazine pour l'aide à la vie**

Band (Jahr): **96 (1987)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les femmes ne veulent plus du Service Croix-Rouge

La campagne de recrutement pour le Service féminin de l'armée s'est soldée par un échec cuisant. Malgré un budget publicitaire d'un million de francs, seules 40 Suissesses de plus que l'année précédente se sont déclarées prêtes à endosser l'uniforme. La situation n'est guère meilleure pour le Service Croix-Rouge. L'esprit du SCR ne fait plus recette: les femmes ne veulent plus porter l'uniforme, elles ne veulent plus non plus soigner des soldats qui seront ensuite renvoyés au front. Elles estiment en outre que la «militarisation» du Service et les nouveaux grades ne leur ont rien apporté et elles déplorent que la nouvelle organisation du SCR les maintienne toujours à l'écart du processus de décision. Le poste de chef de service du SCR – qui n'est toujours pas repourvu depuis le départ de l'ancienne titulaire – n'est doté d'aucune compétence réelle. Lors d'une interview, Silvia Käppeli, présidente de la société des officiers SCR, avoua combien elle était démoralisée de voir que sa compagnie se désagrégeait lentement. Actio est allée interroger le nouveau médecin-chef de la Croix-Rouge suisse, le docteur Michel Vouilloz, sur ce problème de la désaffection des femmes pour le SCR.

Il faut regarder la réalité en face. Un nombre croissant de jeunes femmes refusent de prendre un engagement auquel elles devront répondre toute leur vie. C'est vrai pour leur profession, c'est aussi vrai pour leur vie privée et à plus forte raison pour ce Service actuellement totalement intégré à l'armée. L'effectif enregistré aujourd'hui est de 3400 membres alors que l'armée a besoin d'un effectif de 7600. Ce chiffre de 3400 correspond à la période antérieure à 1974 où les écoles d'infirmières devaient obligatoirement fournir au SCR un contingent appelé «volontaires». La suppression de cette obligation fit sonner l'heure de vérité. Les effectifs régressèrent massivement. En réalité, seul un groupe restreint de 800 SCR suit régulièrement les cours et s'engage entièrement pour cette cause. Le même phénomène se serait également produit dans l'armée de milice, si la Constitution fédérale ne rendait obligatoire le service militaire pour chaque citoyen suisse. Un pas décisif vers la «militarisation» des SCR eut lieu en 1983. Même si l'engagement dans le Service demeurait – demeure encore – volontaire, trois cours de répétition de deux semaines furent rendus obligatoires. L'abrogation du statut du Service complémentaire féminin constitua en 1985 une étape supplémentaire que les jeunes femmes aujourd'hui déplorent. Les «complémentaires» devenaient des militaires à part entière, avec les mêmes droits et devoirs que les hommes, et la possibilité d'obtenir les mêmes grades.

Ces étapes successives vers la militarisation se sont malheureusement effectuées en dehors de tout débat démocratique: autodétermination du service lui-même, choix libre et conscient du parlement Croix-Rouge (le Conseil de direction) et du souverain Croix-Rouge (sections et membres corporatifs). Ceci explique les frustrations des membres de ce service, le désarroi des partenaires de la Croix-Rouge (Ecoles des professions de la santé) et l'allergie des sections de la Croix-Rouge suisse qui ne reconnaissent plus ce bateau sur lequel flotte leur emblème. Environ 800 membres de ce service ont toutefois accepté de franchir ce pas vers la militarisation. Voyons donc sous la loupe ce que recèle ce terme: nous constatons aujourd'hui que la préparation aux catastrophes et aux conflits n'est effective que dans le cadre du service sanitaire coordonné de l'armée. Placées dans des situations extraordinaires, soumises à un stress psychique et psychologique, les SCR apprennent dans les hôpitaux souterrains à faire face à un afflux de blessés, à s'organiser et à soigner sans perdre les nerfs. Les hommes et les femmes travaillent dans ce service côte à côte. Les femmes sont les instructrices des hommes, car les soldats d'hôpital n'exercent pas comme les SCR des professions soignantes, mais proviennent d'horizons professionnels les plus divers: ils sont mécaniciens, vendeurs, etc... Pour rendre possible cette collaboration, les femmes doivent avoir un minimum de connaissances militaires. Celui qui entreprend un voyage à l'étranger, en Chine par exemple, cherche à acquérir auparavant quelques renseignements sur les us et coutumes de ce pays, de même que des notions linguistiques. Ceci vaut pour nos hôpitaux militaires. Hommes et femmes doivent pratiquer les mêmes gestes et parler le même langage. Au même chapitre appartient l'uniforme. C'est en quelque sorte l'habit de travail de ce pilier du service sanitaire coordonné qui montre qu'il existe ainsi une communauté d'action.

Dans la vie civile, la plupart des femmes, qui exercent une profession soignante, conçoivent leur métier comme une vocation. Elles veulent faire quelque chose pour leur prochain. En raison de leur éthique professionnelle qui les porte vers le pacifisme, il est très difficile de leur faire comprendre qu'entrer au SCR représente aussi un pas en faveur du bien de la communauté. Quant à l'argument avancé: «Nous ne voulons pas «retaper» un soldat que l'on renvoie à nouveau au front», je répondrais ceci: ceux qui soignent n'ont pas à faire de morale. Le tabagique, l'alcoolique, le malade atteint du SIDA et qui va au-devant d'une mort certaine, ne sont pas déclarés dignes ou indignes de recevoir des soins, à partir de principes moraux.

Nous constatons aujourd'hui que nous avons besoin des femmes au bénéfice d'une formation dans une profession soignante comme instructrices de nos soldats d'hôpital, afin de maintenir opérationnels les hôpitaux militaires de base, en cas de conflits et/ou de catastrophes. Elles nous sont indispensables non seulement pour l'armée, mais aussi et surtout pour la population civile.

Les 800 femmes, qui sont engagées très activement au sein du SCR, consacrent souvent leurs vacances au Service parce que leur employeur a refusé de leur accorder un congé pour le service militaire, effectué pourtant dans l'intérêt de la communauté. Pire, beaucoup de SCR sont suspectées d'être des «militaristes». J'aimerais profiter de l'occasion pour les féliciter de leur courage et de leur engagement en faveur de leur prochain malgré les innombrables obstacles rencontrés.

Pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le SCR actuellement, il me semble que quelques conditions préalables doivent être remplies, parmi lesquelles figurent la nomination au poste du chef de service SCR, l'attribution de compétences réelles à cette fonction, enfin une réflexion démocratique au sein de la Croix-Rouge (sections, membres corporatifs, organes et services centraux) sur les rôles respectifs de la Croix-Rouge et de l'armée dans le domaine du Service Croix-Rouge. □